

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00180
Numéro SIREN : 883 020 950
Nom ou dénomination : 2MCL SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001783

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2MCL SERVICES			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 110 LOTISSEMENT DE L'ETANG 43200 YSSINGEAUX					
Numéro SIRET* 8 8 3 0 2 0 9 5 0 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	3 397	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	3 397	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	39	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070	14 773	
	Autres* (3)	072	074	11 323	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	6 532	
	Charges constatées d'avance *	092	094	320	
Total II		096	098	32 989	
Total général (I + II)		110	112	36 386	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	2 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	4
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132	79
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	17 988
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
Total I				142	20 072
Total II				154	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	2 107
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	5 852)	172	14 206
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	16 314
Total général (I + II + III)				180	36 386
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	11 133	184	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*



74

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU 2MCL SERVICESNéant Exercice N clos le
31/12/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
			dont export	209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214	46 280	
		services*	intracommunautaires	217		218	96 570	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	1 970		
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		232	144 821	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	21 803	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :				242	19 090	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	712	244	1 500	
	Rémunérations du personnel*					250	71 389	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 172	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI)		255		254	1 358	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		264	123 316	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					270	21 505	
	Produits exceptionnels				(III)	280		
	Charges financières				(IV)	290		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(V)	294	343
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			(VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	3 174
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	17 988	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	17 988	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		3 174		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-clés d'associés	247						
			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	21 162	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	21 162	372		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2MCL SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 36 387 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 17 989 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 402			6 402
Immobilisations financières				
Total	6 402			6 402
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 646	1 358		3 005
Immobilisations financières				
Total	1 646	1 358		3 005
ACTIF NET				3 397

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 26 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés		14 774	14 774
Autres	11 323	11 323	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	320	320	
Total	26 417	26 417	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 314 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 108	2 108		
Dettes fiscales et sociales	14 206	14 206		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	16 314	16 314		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
ACHATS MATIERES PREMIERES NP	157
HONORAIRES NP	1 032
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	2 877
ORG.SOCIAUX / CP.	479
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	50
FORMATION CONTINUE A PAYER	110
Total	4 705

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCES, PERIODE D AVANCE	320		
Total	320		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

31/12/2023

FRANCE

142 851

TOTAL**142 851**

« 2MCL SERVICES »

- :-

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 2 000 €

- :-

**Siège social : YSSINGEAUX (Haute-Loire)
110 Lotissement de l'Etang, Lieu-dit Le Piny Haut**

- :-

883 020 950 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 18 AVRIL 2024

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 17 988,66 € de la manière suivante :

- 5 % au compte "Réserve Légale", pour dotation partielle, soit la somme de.....	899,43 €
- Au compte "Réserves Facultatives" soit.....	17 089,23 €
	=====
TOTAL EGAL A	17 988,66 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédents celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

LE PRESIDENT

**CERTIFIÉ
CONFORME**

